

L'industrie forestière du Québec et le nouveau régime forestier

bilan des cinq premières années

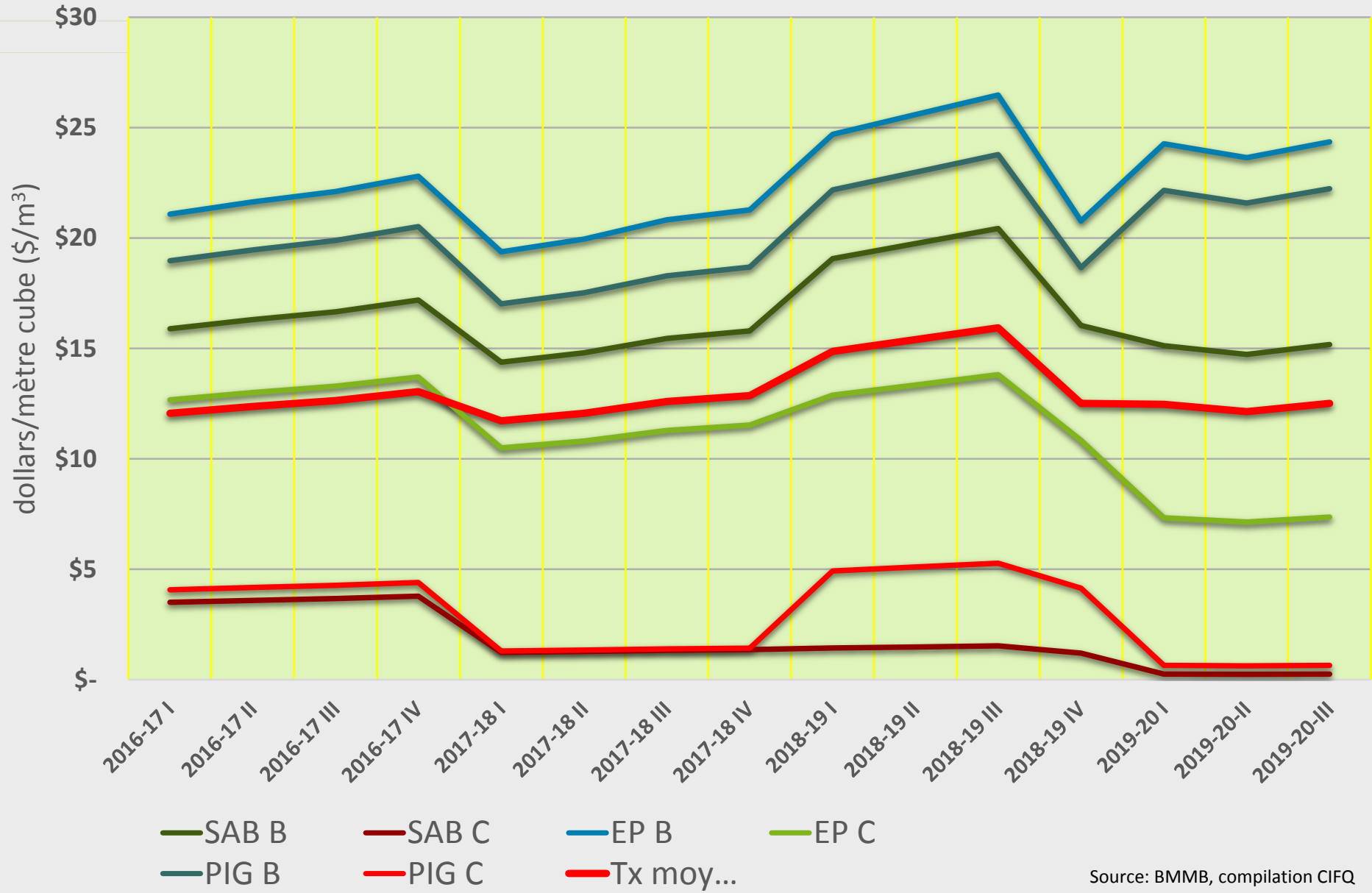


Association Forestière de l'Abitibi-Témiscamingue
Senneterre, 22 novembre 2019

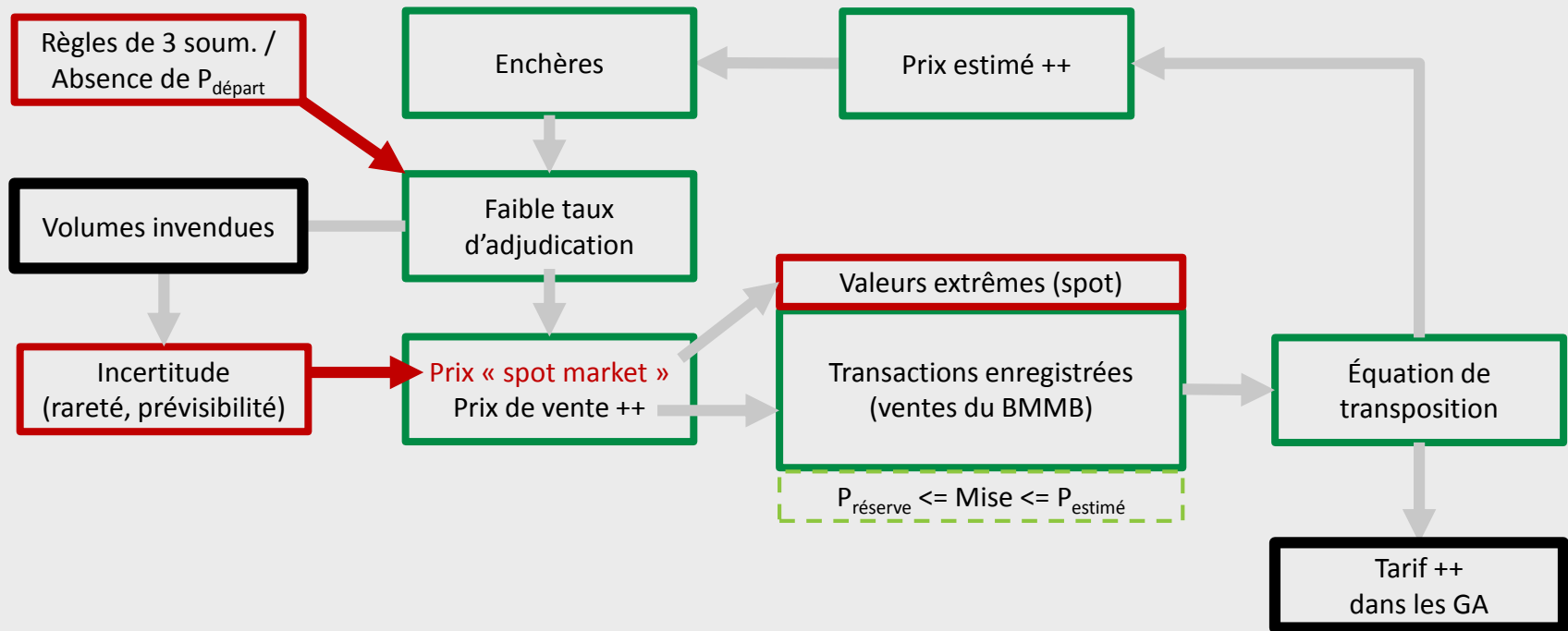
RÔLE DU BUREAU DE MISE EN MARCHÉ DES BOIS

1. Vendre TOUS les volumes de bois mis aux enchères
 2. ...à leur juste valeur marchande
 3. ...dès le premier tour
- Le taux d'adjudication au premier tour devrait constituer le premier et le seul critère de performance du BMMB
 - L'industrie forestière est un client du BMMB. Les deux entités devraient se considérer comme des partenaires financiers.

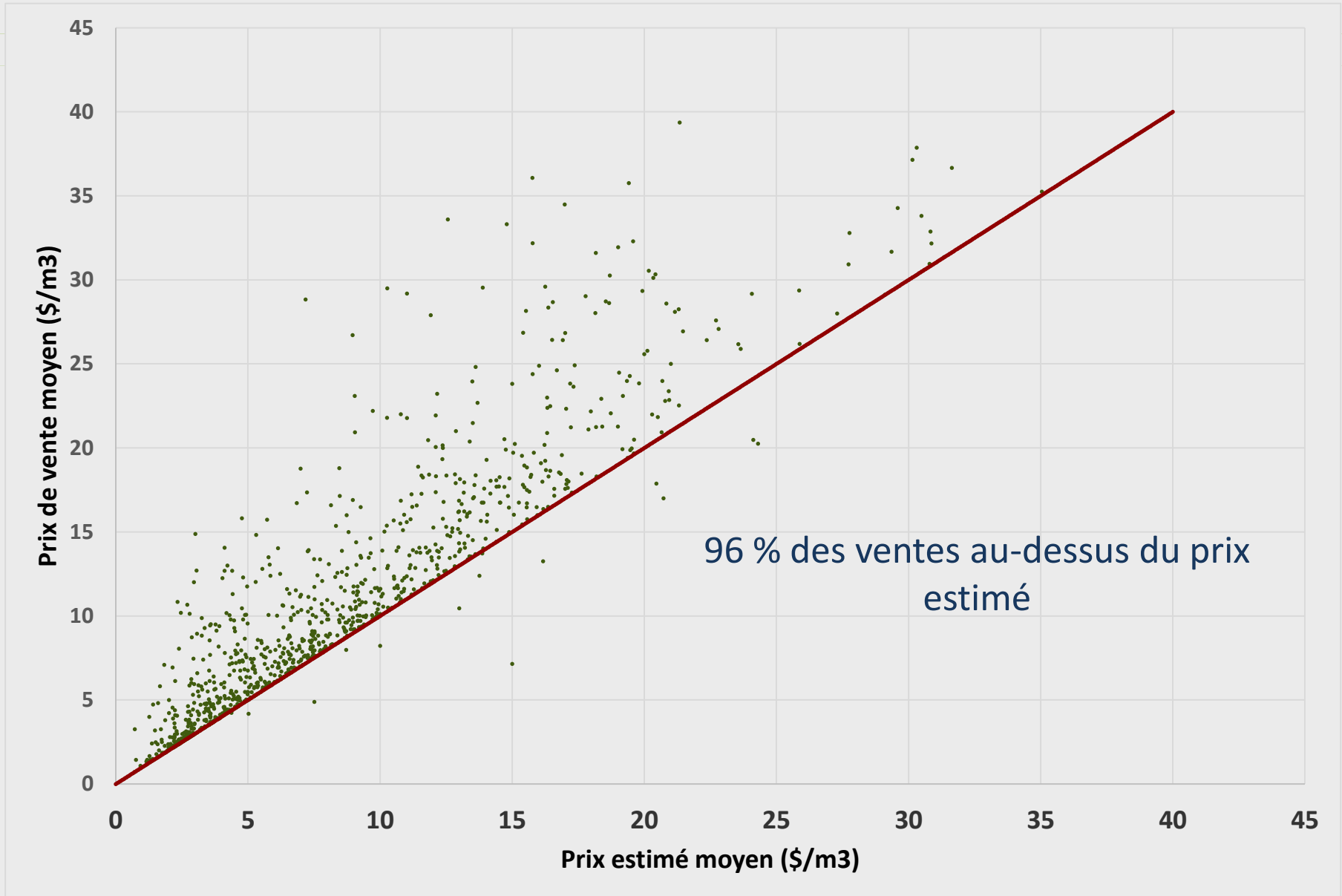
ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS PAR ESSENCE POUR LA ZONE 865



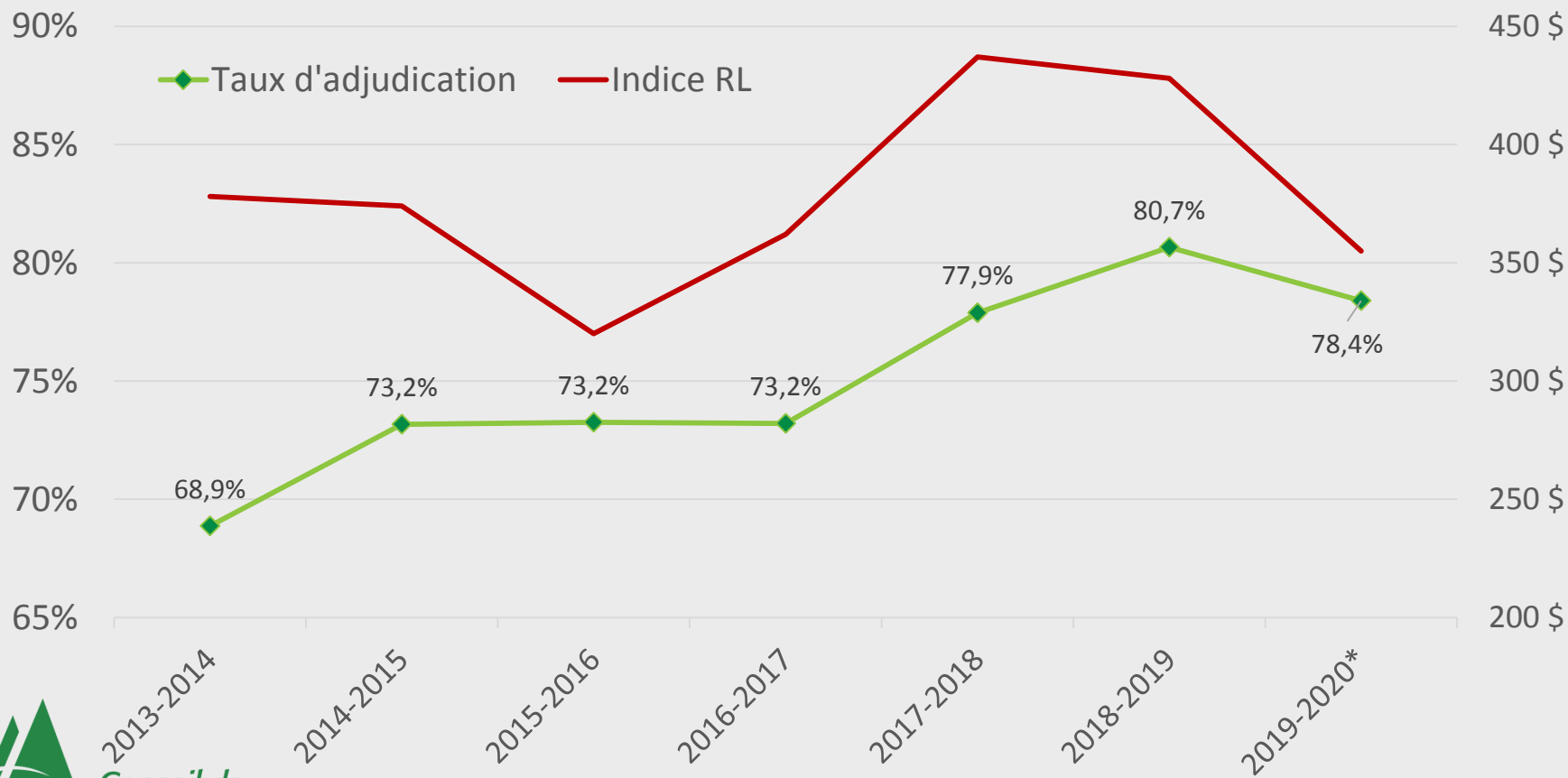
LES ENCHÈRES ET LES PROBLÉMATIQUES DU NOUVEAU RÉGIME



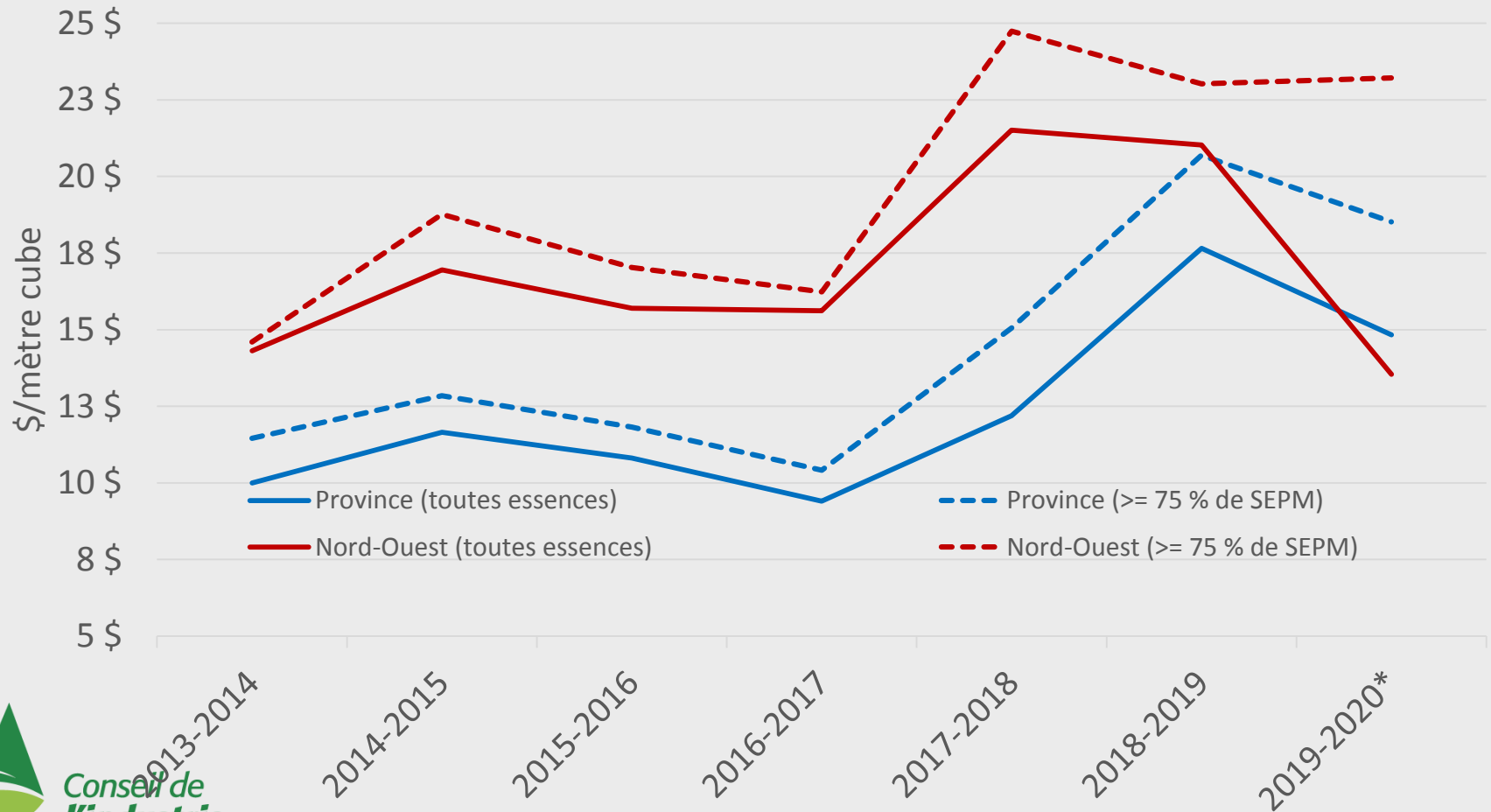
PRIX DE VENTE VS PRIX ESTIMÉ



TAUX D'ADJUDICATION MOYEN ANNUEL (INCLUANT LES REMISES EN VENTE)



PRIX DE VENTE MOYEN



SOLUTIONS PROPOSÉES PAR L'INDUSTRIE

- Éliminer la règle des trois soumissionnaires
- Remplacer le prix estimé par un prix de départ
- Faire du taux d'adjudication le principal objectif du BMMB.



Conseil de
**l'industrie
forestière**
du Québec

MERCI !

QUESTIONS

COMMENTAIRES

michel.vincent@cifq.qc.ca



Conseil de
**l'industrie
forestière**
du Québec